

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00238

Numéro SIREN : 530 035 963

Nom ou dénomination : AXELIANA

Ce dépôt a été enregistré le 18/11/2021 sous le numéro de dépôt 18206

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS AXELIANA 1141 CHEMIN DES REGANATS 13170 LES PENNES MIRABEAU	
SIRET 5 3 0 0 3 5 9 6 3 0 0 0 1 2	Mét : remi@jardin-minute.fr
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

13170 Les Pennes Mirabeau
RCS Aix en Provence
Siret 53003596300012
TVA Intracommunautaire FR93530035963

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées Commerce de gros (commerce interentreprises) de fleurs et plantes

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	466 134 Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %			
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
			PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Société d'investissement Immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (Indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, Indication du logiciel utilisé EBP COMPTA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les Informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
JMP AUDIT EXPERTS 1515 chemin du Mont Robert 13290 AIX EN PROVENCE	
Tél: 04 42 24 52 60	Tél:
OGA/OMGA	Viséur conventionné (Cocher la case correspondante)
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur conventionné:	Identité du déclarant:
	Date: 09072021 Lieu: LES PENNES MIRABEAU
N° d'agrément du CGA/OMGA/viséur conventionné	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT CECCALDI
	Signature:
Examen de conformité fiscale (ECF)	SAS AXELIANA Chemin de Reganat 13170 Les Pennes Mirabeau RCS Aix-en-Provence Siret: 53003596300012 TVA Intracommunautaire FR93530035963

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres			b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾								c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾								e		
								f		
								g		
								h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾								i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾								Total (a à h)		
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			Indemnités forfaitaires	Remboursements		Indemnités forfaitaires	Remboursements			
1	2	3	4	5	6	7	8			
J	DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
REMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾					MVLT réalisée au cours de l'exercice					
					MVLT restant à reporter					

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS AXELIANA

du _____

Adresse 1141 CHEMIN DES REGANATS 13170 LES PENNES MIRABEAU

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	MANZO LAURENT COMMERCIAL				30 CH DU GOURBENET 83420 LA CROIX VALMER				
2	CECCALDI ANTHONY Président				17 IMPASSE DES MIMOSAS 13820 ENSUES				
3	GHIO REMI Directeur Général				3 RUE DES BLES 13700 MARIGNANE				
4	CONTRAIN ANDRIEN RESP DE SITE				274 ROUTE D EGUILLES 13330 PELISSANNE				
5	TARDIF CHARLOTTE COMPTABLE				2231 ROUTRE DE FARREN 13220 CHATEAUNEUF				
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	84 648			84 648				84 648	
2	63 328			63 328				63 328	
3	61 916			61 916				61 916	
4	50 876			50 876				50 876	
5	36 710			36 710				36 710	
6									
7									
8									
9									
10									
**	297 478			297 478				297 478	

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	2 976
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	2 996
Total	5 972

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2020 . . . (total col.9 + total col.10) 10	303 450	- de l'exercice . 2020 . . 10	504 254
- de l'exercice précédent 10	3 730	- de l'exercice précédent 10	340 473
Nom et qualité du signataire <u>CECCALDI</u> <u>PRESIDENT</u>		À <u>LES PENNES MIRABEAU</u> , le <u>09/07/2021</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : SAS AXELIANA		1 2				
Adresse de l'entreprise 1141 CHEMIN DES REGANATS 13170 LES PENNES MIRABEAU		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
Numéro SIRET * 5 3 0 0 3 5 9 6 3 0 0 0 1 2		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 3 1 1 1 2 2 0 2 0				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC		
		Frais de développement * CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	8 090	AG	6 968	1 122
		Fonds commercial (1) AH	170 000	AI		170 000
		Autres immobilisations incorporelles AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN		AO		
		Constructions AP	50 352	AQ	28 180	22 172
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	176 330	AS	128 830	47 500
		Autres immobilisations corporelles AT	385 579	AU	197 326	188 253
		Immobilisations en cours AV		AW		
		Avances et acomptes AX	12 000	AY		12 000
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
		Autres participations CU	2 999	CV		2 999
		Créances rattachées à des participations BB	275 280	BC		275 280
		Autres titres immobilisés BD	15	BE		15
		Prêts BF		BG		
		Autres immobilisations financières * BH	21 695	BI		21 695
TOTAL (II) BJ		1 102 339	BK	361 304	741 035	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM		
		En cours de production de biens BN		BO		
		En cours de production de services BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR		BS		
		Marchandises BT	381 543	BU		381 543
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	528 619	BY	59 946	468 673
		Autres créances (3) BZ	25 601	CA		25 601
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....) CD		CE		
		Disponibilités CF	162 664	CG		162 664
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	947	CI		947
TOTAL (III) CJ		1 099 374	CK	59 946	1 039 428	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW						
Primes de remboursement des obligations (V) CM						
Écarts de conversion actif * (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		2 201 713	LA	421 250	1 780 463	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières actives : CP		(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :		

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2021

Désignation de l'entreprise		SAS AXELIANA		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 800)	DA			7 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			780
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG			69 819
	Report à nouveau	DH			241 655
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			367 209
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (II)	DL		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			342 845
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			198
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			18 574
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			498 570
	Dettes fiscales et sociales	DY			225 336
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			7 676
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC			1 093 199
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			1 780 463
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			850 890	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS AXELIANA				Néant ☐ *	
		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	
					Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	4 731 440	FB	FC 4 731 440
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF
		FG	51 623	FH	FI 51 623
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 783 063	FK	FL 4 783 063
	Production stockée *				FM
	Production immobilisée *				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP 5 839
	Autres produits (1) (11)				FQ 156
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS 2 886 785
	Variation de stock (marchandises)*				FT (56 503)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU 3 600
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 621 918
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX 33 065
	Salaires et traitements *				FY 531 203
	Charges sociales (10)				FZ 191 998
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA 64 475
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD
	Autres charges (12)				GE 12 218
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG 500 299
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	Total des produits financiers (V)				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 4 114
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV (4 114)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 496 186

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AXELIANA		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	936		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	10 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	10 936		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	424		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	3 253		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	3 677		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	7 259		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices *			HK	136 236		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	4 799 994		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	4 432 785		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	367 209		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	13 069	
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	3 706	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		
Dont cotisations facultatives Madelin		A7				
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
REMB ASSURANCE ET FINACEMENT		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
CESSION JUMPER			10 000			
VALEUR NETTE JUMPER		3 253				
AMENDE FISCALE		424				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs			

Désignation de l'entreprise SAS AXELIANA										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
						1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	178 090	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	48 992	KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	147 492	KT		KU	28 838
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	146 920	KW		KX	29 272
		Matériel de transport *				KY	144 508	KZ		LA	82 440
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	7 435	LC		LD	1 253
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM	12 000	
	TOTAL III				LN	495 346	LO		LP	155 162	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U	207 752	8V		8W	70 527		
Autres titres immobilisés				IP	15	IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	21 695	IU		IV			
TOTAL IV				LQ	229 462	LR		LS	70 527		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	902 898	OH		OJ	225 689		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				par virement de poste à poste		3		4			
				1		2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		EN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	178 090	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	50 352	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	176 330	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	176 192	MO	
		Matériel de transport		IV		MP	26 248	MQ	200 700	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	8 687	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	12 000	NF		
	TOTAL III		IY		NG	26 248	NH	624 261	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW	
Autres participations		IO		OX		OY	278 279	OZ			
Autres titres immobilisés		II		2B		2C	15	2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	21 695	2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	299 989	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	26 248	OL	1 102 339	OM			

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2021

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AXELIANA

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise SAS AXELIANANéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	5 672	PF	1 296	PG		PH	6 968
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	22 310	PW	5 870	PX		PY	28 180
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	103 438	QA	25 392	QB		QC	128 830
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	97 972	QE	21 226	QF		QG	119 198
	Matériel de transport	QH	83 082	QI	10 506	QJ	22 996	QK	70 593
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 350	QM	185	QN		QO	7 535
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	314 153	QV	63 179	QW	22 996	QX	354 336
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	319 825	ØP	64 475	ØQ	22 996	ØR	361 304

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incor- porelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général des verse- ments (NP + NQ + NR)	NW			Total général des verse- ments (NS + NT + NU)	NY		
					Total général des verse- ments (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AXELIANA		Néant ☐	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	2 133	
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AXELIANA										Néant ☐ *				
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3				
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL	275 280		UM			UN	275 280			
	Prêts (1) (2)			UP			UR			US				
	Autres immobilisations financières			UT	21 695		UV			UW	21 695			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	69 652		69 652							
	Autres créances clients			UX	458 967		458 967							
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * ☐ UO)			ZI										
	Personnel et comptes rattachés			UY										
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ										
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM										
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	9 475		9 475							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN										
		Divers		VP										
	Groupe et associés (2)			VC										
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	16 126		16 126							
	Charges constatées d'avance			VS	947		947							
	TOTAUX			VT	852 142		VU	555 167		VV	296 975			
REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y											
Autres emprunts obligataires (1)			7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG											
	à plus d'1 an à l'origine		VH	342 845		100 536		242 309						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A											
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	498 570		498 570								
Personnel et comptes rattachés			8C	83 135		83 135								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	72 638		72 638								
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	44 158		44 158								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	5 337		5 337								
	Obligations cautionnées		VX											
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	20 068		20 068								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J											
Groupe et associés (2)			VI	198		198								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	7 676		7 676								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ											
Produits constatés d'avance			8L											
TOTAUX			VY	1 074 626		VZ	832 317		242 309					
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	58 481		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	198			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	70 248		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise SAS AXELIANA				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N clos le : 31/12/2020		
I. RÉINTÉGRATIONS									BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	367 209	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	385	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)				WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB	385	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)			XX		
	Amendes et pénalités				WJ	424	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7	136 236	
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3		
								TOTAL I	WR	504 254	
II. DÉDUCTIONS									PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :								WB		
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)								16		
									WZ		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								XA		
	Majoration d'amortissement *								ZX		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 septies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 octies A)		L5	XY	
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)		ØV	Société investissements immobiliers cotes (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 artides)		PA	XD	
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NC (art. 44 quaterdecies)		XC	XF	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)		PB	XG	
										XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 A bis)		X9	dont déduction exceptionnelle similitude de conduite (art. 39 bis 1°)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 2°)		YC	XG	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis B)		YB	créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis B)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis C)		YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis D)		YL		
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	504 254		XJ		
				déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	504 254		XO		

Désignation de l'entreprise SAS AXELIANA				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	40 127
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :			ligne W1		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2021

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AXELIANA</u>										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	69 819	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	241 655			ZD	69 819				
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE					
						ZF					
	TOTAL I	ØF	311 474			ZG	241 655				
						ZH	311 474				
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7	55 167	YQ	34 652			
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	4 650			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	76 260			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	17 488			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	523 520			
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	621 918				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	22 588			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	10 477			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	33 065			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	588 647			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	459 214			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						ØB	485 239			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	- Numéro de centre agréé *				XP						
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS AXELIANA

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	JUMPER CITR 13/10/2016	12 907	9 654		3 253
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	10 000	6 747	6 747			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)	6 747				

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)

(A)

(B)
(Vente l'étranger par taxes)

(C)

CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (14)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AXELIANA</u>	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☒ *
---	------------------------------------	----	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS AXELIANANéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+P-G-H
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AXELIANA</u>	Néant ☒ *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS AXELIANA		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01012020 et clos le: 31122020		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	YP	11,00	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	4 783 063	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	6 747	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1		OX	4 789 810
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	156	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	56 503	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	3 706	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2		OM	60 365
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	2 969 174	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	461 265	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	68 796	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	12 218	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3		OJ	3 511 453
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	1 338 722	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 338 722
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			HX
Période de référence	GY		
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122020

N° SIRET

5 3 0 0 3 5 9 6 3 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AXELIANA

ADRESSE (voie)

1141 CHEMIN DES REGANATS

CODE POSTAL

13170

VILLE

LES PENNES MIRABEAU

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

CECCALDI

Prénom(s)

ANTONY

Nom marital

% de détention

33,00

Nb de parts ou actions

33

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

17

Voie

IMPASSE DES MIMOSAS

Code Postal

13820

Commune

ENSUES LA REDONNE

Pays

Titre (2)

M

Nom patronymique

GENTILINI

Prénom(s)

THOMAS

Nom marital

% de détention

33,00

Nb de parts ou actions

33

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

CHEMIN DE REGANAT

Code Postal

13170

Commune

LES PENNES MIRABEAU

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Extension 2

SAS AXELIANA

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET 53003596300012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AXELIANA

ADRESSE (voie) 1141 CHEMIN DES REGANATS

CODE POSTAL 13170 VILLE LES PENNES MIRABEAU

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé	
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2021	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	--	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total		

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

(2021)

DETAIL DES CHARGES A PAYER

CA18CHAPAY

SAS AXELIANA

Charges à payer	Montant
62280000000 FAR HUISSIERS 2017+ANT+2019	1 145
62280000000 FAR HUISSIERS 2020	310
62260000000 FAR CAC BILAN 2019	6 000
44586000000 FAR CAC BILAN 2019	1 200
62270000000 FAR GREFFES 2016+ANT	251
62270000000 FAR GREFFE 2020	43
44586000000 FAR GREFFE 2020	2
60611000000 FAR EDF 2020	1 051
44586000000 FAR EDF 2020	187
44586000000 FAR SOLOCAL PV 6677	46
62300000000 FAR SOLOCAL PV 6677	229
62300000000 FAR SOLOCAL PV 2869	229
44586000000 FAR SOLOCAL PV 2869	46
62300010000 FAR SOLOCAL TT 0902	214
44586000000 FAR SOLOCAL TT 0902	43
61600700000 FAR AXA RC 2020	3 163
62300020000 FAR SOLOCAL BON 9538	243
44586000000 FAR SOLOCAL BON 9538	49
62300020000 FAR SOLOCAL BON 5883	50
44586000000 FAR SOLOCAL BON 5883	10
62300020000 FAR SOLOCAL BON 7149	243
44586000000 FAR SOLOCAL BON 7149	49
62300010000 FAR SOLOCAL TT 6935	214
44586000000 FAR SOLOCAL TT 6935	43
61400000000 FAR SOLDE TF 2020 BONNARDEL	1 333
61400100000 FAR SOLDE TF 2020 BONNARDEL	1 333
61600300000 FAR AXA REGUL. FLOTTE 2020	739
62512000000 FAR ULYS 12.2020	270
44586000000 FAR ULYS 12.2020	54
60701200000 FAR SAUR 12.2020	1 344
44586000000 FAR SAUR 12.2020	269
62260000000 FAR JMP AUDIT BILAN 2020	2 500
44586000000 FAR JMP AUDIT BILAN 2020	500
60640003000 FAR BOULANGER	520
44586000000 FAR BOULANGER	104
61600700000 FAR AXA SOLDE RC 2020	1 036
Total 40810000000 FOURNISSEURS FACTURES NON PARV	25 059
64120010000 PROV CP 31.12.20 GRIMAUD	25 910
64120030000 PROV CP 31.12.20 LES MILLES	6 896
64120000000 PROV CP 31.12.20 LES PENNES	7 321
Total 42820000000 Dettes provisionnées pour congés à payer	40 127

(2021)

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CA20CHAAVA

SAS AXELIANA

[illegible]

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2021)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

SAS AXELIANA
1141 CHEMIN DES REGANATS 13170 LES PENNES MIRABEAU
53003596300012
4622Z

Adresse du siège social si différente

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	504 254
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II. Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
Total lignes h à k	38 120

III. Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

466 134

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

SAS AXELIANA

53003596300012

4622Z

Adresse du siège social si différente

[illegible]

PARTICIPATION DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

[illegible]

SAGE Experts-comptables janvier 2021

SAS AXELIANA

**1141 CHEMIN DES REGANATS
13170 LES PENNES MIRABEAU**

COMPTES ANNUELS

AU 31/12/2020

JMP AUDIT EXPERTS

1515 chemin du Mont Robert - Les Milles - 13290 AIX EN PROVENCE

Téléphone 04 42 24 52 60

SOCIÉTÉ INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE MARSEILLE

SARL AU CAPITAL DE 100.000 € - RCS AIX EN PROVENCE 491 057 204 00019 - e.mail : jmplanson@jmpauditexperts.fr

Sommaire

Attestation de Présentation	2
Bilan	4
ACTIF	4
Actif immobilisé	4
Actif circulant	4
PASSIF	5
Capitaux Propres	5
Provisions pour risques et charges	5
Emprunts et dettes	5
Compte de résultat	7
Annexes 2021	10
PREAMBULE	10
REGLES ET METHODES COMPTABLES	10
AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	11
FONDS COMMERCIAL	11
Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)	11
Sans impact sur l'activité de l'entreprise	11
	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	12
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	14
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	15
AUTRES INFORMATIONS	16
DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE	17
RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	18
TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	19

SAS AXELIANA

Attestation de présentation

Attestation de Présentation**ATTESTATION**

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise SAS AXELIANA pour l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 19 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	1 780 462,87 Euros
chiffre d'affaires	4 783 063,25 Euros
résultat net comptable	367 209,02 Euros

Fait à AIX EN PROVENCE
Le 02/06/2021

Signature de l'Expert Comptable

Cabinet JMP AUDIT EXPERTS

SAS AXELIANA

Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	8 090	6 968	1 122	2 418	- 1 296
Fonds commercial	170 000		170 000	170 000	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	50 352	28 180	22 172	26 681	- 4 509
Installations techniques, matériel et outillage industriels	176 330	128 830	47 500	44 054	3 446
Autres immobilisations corporelles	385 579	197 326	188 253	110 458	77 795
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes	12 000		12 000		12 000
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	2 999		2 999	2 999	
Créances rattachées à des participations	275 280		275 280	204 753	70 527
Autres titres immobilisés	15		15	15	
Prêts					
Autres immobilisations financières	21 695		21 695	21 695	
TOTAL (I)	1 102 339	361 304	741 035	583 074	157 961
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	381 543		381 543	325 039	56 504
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	528 619	59 946	468 673	383 754	84 919
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	13 206		13 206	8 868	4 338
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 475		9 475	7 688	1 787
. Autres	2 920		2 920	2 680	240
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	162 664		162 664	17 231	145 433
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	947		947	1 499	- 552
TOTAL (II)	1 099 374	59 946	1 039 428	746 759	292 669
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 201 713	421 250	1 780 463	1 329 832	450 631

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 7 800)	7 800	7 800	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	780	780	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	69 819		69 819
Report à nouveau	241 655	69 819	171 836
Résultat de l'exercice	367 209	241 655	125 554
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	687 263	320 054	367 209
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	342 845	354 612	- 11 767
. Découverts, concours bancaires		20 092	- 20 092
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	198	198	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	18 574		18 574
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	498 570	367 271	131 299
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	83 135	60 893	22 242
. Organismes sociaux	72 638	45 202	27 436
. Etat, impôts sur les bénéfices	44 158	83 272	- 39 114
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 337	27 027	- 21 690
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	20 068	24 020	- 3 952
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	7 676	27 192	- 19 516
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	1 093 199	1 009 778	83 421
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	1 780 463	1 329 832	450 631

SAS AXELIANA

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises	4 731 440		4 731 440	3 855 935	875 505
Production vendue biens					22,71
Production vendue services	51 623		51 623	94 360	- 42 737
Chiffres d'affaires Nets	4 783 063		4 783 063	3 950 295	- 832 768
					21,08
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			5 839	37 213	- 31 374
Autres produits			156	40	116
Total des produits d'exploitation (I)			4 789 058	3 987 548	801 510
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			2 886 785	2 209 519	677 266
Variation de stock (marchandises)			-56 503	9 087	- 65 590
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 600	3 555	45
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			621 918	662 156	- 40 238
Impôts, taxes et versements assimilés			33 065	27 333	5 732
Salaires et traitements			531 203	449 861	81 342
Charges sociales			191 998	156 174	35 824
Dotations aux amortissements sur immobilisations			64 475	74 475	- 10 000
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant				5 469	- 5 469
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			12 218	24 738	- 12 520
Total des charges d'exploitation (II)			4 288 759	3 622 367	666 392
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			500 299	365 181	135 118
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)					
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			4 114	4 196	- 82
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			4 114	4 196	- 82
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-4 114	-4 196	82
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			496 186	360 985	135 201
					37,45

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	936	4 710	- 3 774	-80,13
Produits exceptionnels sur opérations en capital	10 000		10 000	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	10 936	4 710	6 226	132,19
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	424	34 903	- 34 479	-98,79
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 253		3 253	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		1 462	- 1 462	-100
Total des charges exceptionnelles (VIII)	3 677	36 365	- 32 688	-89,89
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	7 259	-31 655	38 914	122,93
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	136 236	87 675	48 561	55,39
Total des Produits (I+III+V+VII)	4 799 994	3 992 258	807 736	20,23
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	4 432 785	3 750 603	682 182	18,19
RESULTAT NET	367 209	241 655	125 554	51,96
Dont Crédit-bail mobilier	13 069	13 288	- 219	-1,65
Dont Crédit-bail immobilier				

SAS AXELIANA

Annexes 2021

Annexes 2021

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 780 462,87 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 367 209,02 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE***FONDS COMMERCIAL***

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité depuis le 1er janvier 2020.

Annexes 2021 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 170 000

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	170 000		170 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	170 000		170 000	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 102 339

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	178 090			178 090
Immobilisations corporelles	495 346	155 062	26 248	624 261
Immobilisations financières	229 462	70 527		299 989
TOTAL	902 898	225 589	26 248	1 102 339

Amortissements et provisions d'actif = 361 304

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 672	1 296		6 968
Immobilisations corporelles	314 153	63 179	22 996	354 336
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	319 825	64 475	22 996	361 304

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	8 090	6 968	1 122	Non amortiss.
Fonds commercial	170 000	0	170 000	Non amortiss.
Installations générales, agencements, aménagements	50 352	28 180	22 172	Non amortiss.
Installations techniques, matériels et outillages	45 216	39 813	5 402	Non amortiss.
industriel	131 114	89 017	42 098	Non amortiss.
Matériel industriel	176 192	119 198	56 994	Non amortiss.
Installations générales, agencements, aménagements divers	200 700	70 593	130 107	Non amortiss.
Matériel de transport	8 687	7 535	1 152	Non amortiss.
Matériel de bureau et matériel informatique	12 000	0	12 000	Non amortiss.
Terrain espagne juanba				
TOTAL	802 351	361 304	441 046	

Etat des créances = 852 142

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	296 975		296 975
Actif circulant & charges d'avance	555 167	555 167	
TOTAL	852 142	555 167	296 975

Provisions pour dépréciation = 59 946

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	62 079			2 133	59 946
Comptes financiers					
TOTAL	62 079			2 133	59 946

Produits à recevoir par postes du bilan = 2 920

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	2 920
Disponibilités	
TOTAL	2 920

Charges constatées d'avance = 947

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes 2021 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 7 800

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

Etat des dettes = 1 074 626

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	342 845	100 536	242 309	
Dettes financières diverses	198	198		
Fournisseurs	498 570	498 570		
Dettes fiscales & sociales	225 336	225 336		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	7 676	7 676		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 074 626	832 317	242 309	

Charges à payer par postes du bilan = 155 587

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	25 059
Dettes fiscales & sociales	130 528
Autres dettes	
TOTAL	155 587

Annexes 2021 (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT*****Autres informations relatives au compte de résultat***

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes 2021 (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Engagements donnés = 34 652

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	34 652
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	34 652

Annexes 2021 (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 2 920

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Rabais, remises, ristournes à obtenir(40980000000)	2 920
TOTAL	2 920

Charges constatées d'avance = 947

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(48600000000)	947
TOTAL	947

Charges à payer = 155 587

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parv(40810000000)	25 059
TOTAL	25 059

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisionnées pour congés à payer(42820000000)	40 127
Autres charges à payer(42880000000)	43 000
Organismes sociaux - charges à payer et produits à recevoir(43800000000)	15 050
Autres charges à payer(43860000000)	14 964
Etat - charges à payer et produits à recevoir(44800000000)	511
Charges à payer(44860000000)	16 876
TOTAL	130 528

Annexes 2021 (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	1 mois	mois	mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	7 800	7 800	7 800	7 800	7 800
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	4 783 063	3 950 295	3 589 734	3 705 037	2 826 063
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	565 787	381 519	191 552	100 148	110 295
c) Impôt sur les bénéfices	136 236	87 675	9 530	5 867	4 481
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	429 551	293 844	201 082	94 281	114 776
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	367 209	241 655	53 203	44 038	30 368
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	531 203	449 861	385 432	399 348	312 666
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	191 998	156 174	132 589	137 527	106 579

Observations complémentaires

Annexes 2021 (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
JUANBA	3 000	-3 910	99	2 990	2 990	275 280		191 627	-37 310	0
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31.12.2020

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Convention en date du 1^{er} Février 2014 avec Monsieur Antony CECCALDI, Président de la société

Location par Monsieur CECCALDI d'un bungalow à la société GAZON MINUTE, devenue AXELIANA en Octobre 2014, pour une durée de 3 ans avec tacite reconduction.

Le loyer mensuel de ce bungalow s'établit à 250€. La société AXELIANA a constaté une charge de 3 000€ hors taxes dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

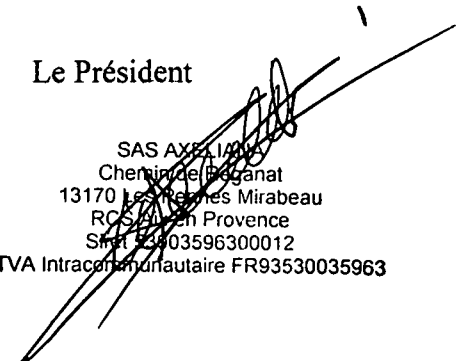
Convention en date du 1^{er} Février 2014 avec Monsieur Rémi GHIO, Directeur de la société

Location par Monsieur GHIO d'un bungalow à la société GAZON MINUTE, devenue AXELIANA en Octobre 2014, pour une durée de 3 ans avec tacite reconduction.

Le loyer mensuel de ce bungalow s'établit à 250€. La société AXELIANA a constaté une charge de 3 000€ hors taxes dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Ces deux conventions, approuvées au cours d'exercices antérieurs, ont poursuivi leur effet en 2020.

Le Président


SAS AXELIANA
Chemin de Réganat
13170 Les Pennes Mirabeau
RCS Aix en Provence
Siret 53003596300012
TVA Intracommunautaire FR93530035963

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE DU
31 JUILLET 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le trente et un juillet aux Pennes Mirabeau à 18h

Les associées de la Société AXELIANA, S.A.S. inscrite au RCS d'Aix en Provence sous le numéro 530 035 963, sise au Chemin de Réganat - Les Pennes Mirabeau (13170) ont tenu leur assemblée générale.

Associés présents :

Antony CECCALDI 17 impasse des mimosas 13820 ENSUES détient 33 actions, soit 33% des actions.

Rémi GHIO 3 rue des Blés 13700 MARIGNANE détient 34 actions, soit 34% des actions.

Thomas GENTILINI chemin de réganat 13170 LES PENNES détient 33 actions, soit 33% des actions.

Monsieur Antony CECCALDI préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des associés présents est propriétaire de 100% des actions, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes

- le rapport de gestion ;
- le texte des résolutions ;
- un exemplaire des Statuts ;
- les comptes sociaux.

A pris les décisions relatives à :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- L'affectation du résultat dudit exercice ;
- L'approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;

Décisions votées en assemblée générale ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires, connaissance prise des rapports, approuvent dans toutes leurs parties lesdits rapports ainsi que le bilan et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été établis et leur sont présentés, faisant ressortir un bénéfice net de 367 209 euros. Ils approuvent également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, ils donnent au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité

RG

AC

TB

DEUXIEME RESOLUTION

Les actionnaires approuvent la proposition d'affectation du résultat qui leur ont été présentée et décident d'affecter le bénéfice de 367 209,02 euros net de l'exercice comme suit :

Dividendes bruts : 46 154,00 euros

Report à nouveau : 321 055,02 euros

Le report à nouveau créditeur N-1 : 241 655,07 euros est affecté comme suit :

Autres réserves : 241 655,07 euros,

Ce qui porte le montant total de report à nouveau 321 055,02 euros.

Ce qui porte le montant total de autres réserves à 311 474,43 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions issues de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

ANNEE	MONTANT
2019	0 €
2018	0 €
2017	33 696 €

Cette décision a été adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Les actionnaires, connaissance prise du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L.227-10 du Code de Commerce, approuvent ledit rapport spécial tel qu'ils leur ont été présenté ainsi que toutes les conventions qui y figurent.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Les actionnaires, conformément aux dispositions issues des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, approuvent que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 CGI à hauteur de 809 euros.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

Les actionnaires donnent tous pouvoirs au Président ou au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour procéder à toutes formalités nécessaires, les décisions ci-dessus étant valablement adoptées conformément aux statuts.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité

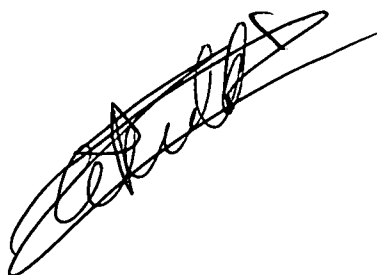
  

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19H00.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède

Président de la séance

M. CECCALDI Antony



Les associés

M. GHIO Rémi

M. GENTILINI Thomas



RG

AC

B